



CHAMPIONNAT AIN/JURA De SKI ALPIN

SAPEURS POMPIERS

Lajoux (39)

Samedi 21 janvier 2012

13h00

Accueil et remise des dossards, au télésiège du content.

14H00

Début de la compétition toutes catégories confondues
Vin chaud gratuit.

18H00

Proclamation des résultats
Apéritif, suivi d'un buffet.
Salle des fêtes de Lajoux.

L'UDSP39, l'UDSP01, et le Centre d'Intervention de Lajoux
vous invitent à participer au
Championnat Interdépartemental de Ski Alpin.
Le samedi 21 janvier 2012 à Lajoux

Le REGLEMENT

Article 1 : Conditions de Participation

La course de ski alpin des Sapeurs-pompiers est ouverte à tous les Sapeurs pompiers, volontaires, professionnels, P.A.T.S, jeunes Sapeurs-pompiers, actifs ou retraités des départements de l'Ain et du Jura à jour de cotisations. Les organisateurs peuvent inviter d'autres équipes (département limitrophe, Suisses, etc.) mais elles ne seront pas classées.

Article 2 : Aptitude Physique et assurance

Les sapeurs pompiers actifs et les JSP devront remplir le « certificat pour épreuves sportives » fourni par les organisateurs, et impérativement le joindre au dossier d'inscription.

Les retraités devront fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du ski alpin en compétition, de moins d'un an, et impérativement le joindre au dossier d'inscription.

Cette compétition est couverte au titre de l'assurance « hors service » des assurances de l'U.D. Il appartient aux amicales de s'assurer que le personnel ayant cessé son activité de sapeur-pompier, est bien assuré nominativement ou possède une licence F.F.S. ou une carte neige.

Pour ceux qui sont assurés à une autre compagnie, il convient de vérifier si ce risque est prévu au contrat.

Article 3 : Clôture des engagements

La date limite est fixée au lundi 16 janvier 2012

Toute inscription hors délai sera refusée et aucune inscription ne sera prise sur place.

Article 4 : Catégories d'âges. (janvier 2011)

CATEGORIES	AGE
Cadets	16 et 17 ans
Juniors	18 à 20 ans
Seniors	21 à 30 ans
Masters 1	31 à 40 ans
Masters 2	41 à 50 ans
Masters 3	51 à 60 ans
Masters 4	61 ans et avant
Dames 1	16 à 25 ans
Dames 2	26 ans et avant

Epreuves : en fonction des sites, l'organisateur se réserve le choix du type de course à organiser et du choix du matériel.

Le port du casque est obligatoire.

Article 5 : Classements.

Les 3 premiers de chaque catégorie et de chaque département seront récompensés.

Un classement par équipe toutes catégories et commun aux deux départements sera réalisé (addition des 3 meilleurs temps).

Les 3 premières équipes seront récompensées (addition des 3 meilleurs temps).

Article 6 : Jury de compétition et organisation :

Seul le responsable désigné des différents centres/Corps présent lors de la compétition sera habilité à porter toute réclamation se rapportant aux divers classements ou à d'autres faits de courses. Les réclamations devront se faire au maximum 30 minutes après l'affichage des résultats, passé ce délai, aucune réclamation ne sera retenue.

Tout litige sera soumis aux organisateurs de la course. Leur décision sera sans appel.

L'organisateur prend toutes les décisions non prévues au présent règlement, en particulier, il se réserve le droit de modifier les lieux ainsi que les horaires si les conditions le justifient.

Toutes les modifications importantes seront portées à la connaissance des concurrents au plus tard avant le départ de la première course.

Si les conditions météorologiques sont défavorables, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course au plus tard 3 jours avant la date prévue.

Article 7 : Récompenses :

Les trois premiers de chaque catégorie se verront décerner une médaille par département (Ain/Jura).

Un classement par équipe toutes catégories, commun aux deux départements sera attribué.

Les deux départements se réservent le droit d'attribuer un challenge à leurs coureurs ou commun aux deux départements.

Article 8 : Respect du règlement :

Tous les participants sont tenus de respecter intégralement les articles du présent règlement.

En cas de litige, le règlement de la F.F.S fait foi.

RESERVATION FORFAITS ET REPAS

FORFAIT COURSE, INSCRIPTION :	8 € X	=	
REPAS DU SOIR :	13 € X	=	

Les Inscriptions sont à faire parvenir avant le lundi 16 janvier 2012 à :

Didier Deffradas
44 le village
39310 Lajoux

Accompagnées des certificats médicaux et du règlement des repas.
Chèque libellé à l'ordre de l'amicale des S.P Lajoux.